



ALTERGO
EXPERTISE

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2026-2030

Ville de Beauharnois

Adopté le 14 avril 2026
Résolution numéro 2026-04-171

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	2
CONCEPTION DU PLAN D’ACTION	3
MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL	3
PERSONNES-RESSOURCES	4
CONTEXTE	6
CADRE LEGAL.....	7
ARTICLE 61.1	7
ARTICLE 61.3	7
ARTICLE 67	7
PORTRAIT DE LA VILLE	8
ADMINISTRATION MUNICIPALE	8
ORGANIGRAMME DE LA VILLE	12
ÉLU RESPONSABLE DU DOSSIER	13
CONSULTATION DE PERSONNES AYANT UNE LIMITATION FONCTIONNELLE ET DE LEURS REPRESENTANTS	13
ÉCHEANCIERS.....	13
PLAN D’ACTION 2026-2030	14
AXE 1 : ARCHITECTURE ET URBANISME	14
AXE 2 : COMMUNICATION	17
AXE 3 : FORMATION ET SENSIBILISATION	20
AXE 4 : PROGRAMMES, SERVICES ET EMPLOIS	22
BILAN 2026.....	26

Conception du plan d'action

Ce plan d'action est le fruit d'un travail collaboratif entre plusieurs personnes et organisations engagées ayant l'accessibilité universelle à cœur. Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action est coordonné par la Direction de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain de la Ville de Beauharnois.

Membres du comité de travail

Le comité de travail en accessibilité universelle est composé de citoyens, de représentants de la Ville de Beauharnois, de représentants du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des représentants d'organismes communautaires de la région :

- **Andrée Morissette** – Organisatrice communautaire – Direction des programmes déficiences - Centre de réadaptation en déficience physique CISSS de la Montérégie-Ouest
- **Ariane Morin** – Agente de Programmation de Planification et de Recherche- CISSS de la Montérégie-Ouest
- **Diane Thomas** – Conseillère en loisir - Zone Loisir Montérégie
- **Gilles Corbeil** – Organisateur communautaire - Institut Nazareth et Louis-Braille CISSS de la Montérégie-Centre
- **Lucie Jacob** – Coordinatrice - Regroupement des usagers du transport adapté de Châteauguay (RUTAC)
- **Jennifer Cardoso** – Citoyenne
- **Paul-André Haineault** - Citoyen
- **Sylvie Moreau** – Citoyenne

Ville de Beauharnois

- **Stéphanie Gosselin** – Directrice des communications et technologies de l'information
- **Dominique Bellemare** – Conseiller municipal
- **Myriam Côté-Nadeau** – Directrice de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain
- **Josiane Asselin** – Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Personnes-ressources

Le rôle des personnes-ressources lors des sessions de travail du comité est d'enrichir et d'animer les discussions, répondre aux questions, et fournir un apport d'expertise que ce soit au niveau de l'accessibilité universelle ou du fonctionnement de la Ville.

Consultants externes

- **Jonathan Vermette** – Technicien en accessibilité universelle Expertise, AlterGo
- **Jean-François Burelle** – Technicien en accessibilité universelle Expertise, AlterGo

AlterGo Expertise propose des formations et des initiatives de sensibilisation visant à renforcer l'inclusion des personnes ayant une limitation fonctionnelle et à améliorer les services qui leur sont destinés. De plus, l'organisme promeut l'intégration de l'accessibilité universelle à toutes les étapes des projets, de la conception à la réalisation.

Ce document a été conçu en respectant les principes d'accessibilité universelle des outils de communication. Version adaptée disponible sur demande.

La rédaction de ce plan d'action et de la politique en accessibilité universelle a été possible grâce à la collaboration entre la Ville de Beauharnois, son comité de travail en accessibilité universelle et AlterGo Expertise.



Contexte

Des rencontres avec le Comité de travail en accessibilité universelle ont été organisées afin de concevoir un plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur 5 ans. Ce plan d'action permettra une élaboration des objectifs et des mesures à entreprendre afin de rendre la Ville plus accessible universellement et est arrimé avec les 4 axes d'intervention suivants.

- **Communication** : Répondre aux besoins d'information de toute la population en rendant les communications de la Ville plus accessibles universellement.
- **Formation et sensibilisation** : Développer une culture de l'accessibilité universelle auprès de la population, des employés et des élus de la Ville.
- **Programmes, services et emplois** : Favoriser une participation sociale et citoyenne épanouissante pour tous.
- **Architecture et urbanisme** : Permettre à toutes les personnes citoyennes d'accéder et de se déplacer en toute sécurité dans l'ensemble des espaces et infrastructures publics.

Cadre légal

Les articles suivants sont tirés de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Article 61.1

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 10 000 habitants adopte un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Article 61.3

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Article 67

Une société de transport en commun ou un organisme municipal, intermunicipal ou régional de transport constitué en vertu de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, de la Loi sur les cités et villes ou du Code municipal du Québec doit, dans l'année qui suit le 17 décembre 2004, faire approuver par le ministre des Transports un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées dans le territoire qu'il dessert.

Portrait de la Ville

La Ville de Beauharnois, située sur la Rive-Sud du fleuve Saint-Laurent, compte une population de plus de 15 000 habitants répartis sur un territoire de 68,22 kilomètres carrés. L'âge médian de la population est de 43,2 ans et 21,1% de la population a plus de 65 ans.¹

Depuis l'ouverture de la nouvelle autoroute 30 en 2012, la Ville de Beauharnois connaît un essor remarquable en matière de développement résidentiel, commercial et industriel. Portée par sa volonté de bâtir un milieu de vie inclusif, accueillant et accessible pour tous, la Ville entreprend aujourd'hui l'élaboration de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Administration municipale

L'administration municipale compte 12 directions qui regroupent environ 150 employés réguliers pour assurer le service à la population :

- Direction générale
- Direction des services financiers
- Direction des communications et technologies de l'information
- Direction des services juridiques et greffe
- Direction de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain
- Direction des travaux publics
- Direction des ressources humaines
- Direction de la gestion des eaux
- Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- Direction de l'ingénierie
- Direction du développement économique et touristique

¹ [Tableau de profil, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 - Beauharnois, Ville \(V\) \[Subdivision de recensement\], Québec](#)

- Direction de la sécurité incendie et civile

La Ville de Beauharnois est propriétaire de plusieurs bâtiments publics :

Nom	Adresse
Bibliothèque de Beauharnois	39, rue Richardson
Centre communautaire Dr Louis Joseph Marchand	600, rue Ellice
Hôtel de Ville de Beauharnois	660, rue Ellice
Aréna André-Richard	866, boulevard Cadieux
Capitainerie de Beauharnois	1, rue Richardson
Usine de traitement des eaux J.-A. Poupert	107, rue Saint-Laurent
Usine d'épuration des eaux	55, chemin des Hauts-Fourneaux
Bureau des travaux publics	50, chemin des Hauts-Fourneaux
Centre communautaire René-Deschamps	380, boulevard de Melocheville
Usine de traitement des eaux Pointe-du-Buisson	505, boulevard de Melocheville
Caserne 17 du service de sécurité incendie	245, chemin de la Beauce
Bureau de poste	37, rue Saint-Laurent
Maison de la famille	33, rue Richardson
Maison Bruno-Valois	23, rue Saint-Joseph
Maison des jeunes	21, rue Saint-Joseph
Édifice Auguste-Hébert	149, rue François-Branchaud

La Ville de Beauharnois utilise également plusieurs autres sites pour son offre de service :

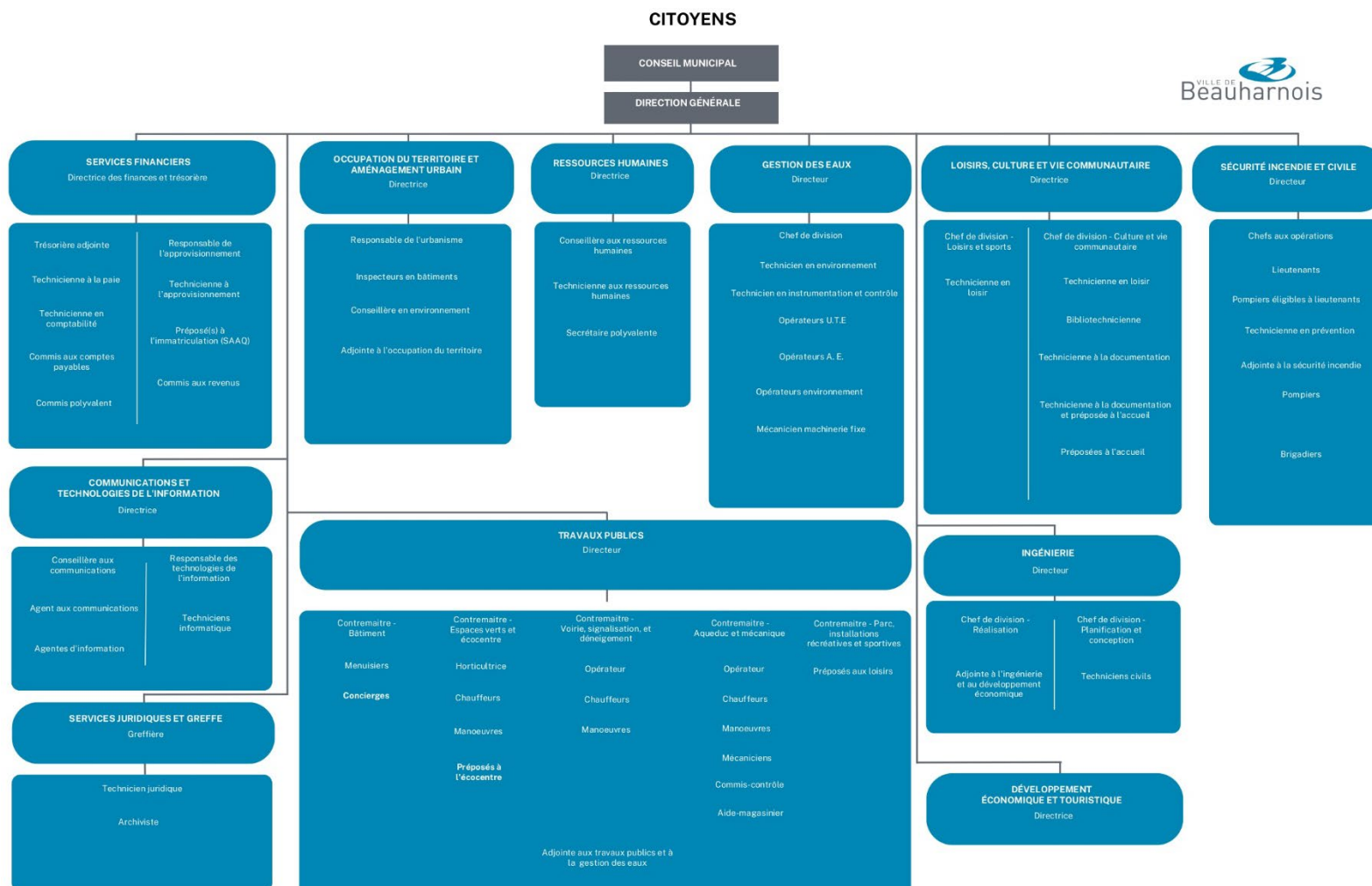
Nom	Adresse
École primaire Jésus-Marie	25, rue Saint-Joseph
École primaire Saint-Paul	205, rue Edmour-Daoust
École primaire La Nouvelle École	23, rue Saint-André
École primaire Notre-Dame de la Paix	222, rue Principale
École primaire Saint-Eugène	480, rue de l'Église
École secondaire des Patriotes	250, rue Gagnon

La Ville de Beauharnois a aussi plusieurs parcs offrant une programmation variée :

Nom	Adresse
Parc Bissonnette	Boulevard Cadieux, à proximité de l'aréna André-Richard
Parc Tisseur	Intersection rue Claude et rue Dunant
Parc Euclide-Montpetit	Intersection 8 ^e avenue et 9 ^e avenue
Parc Sauvé	Rue Saint-Laurent
Place du Marché	Entre les rues Ellice et Saint-Laurent
Parc des Patriotes	Dans le rond-point rue des Patriotes
Parc Bourcier	50 rue Bourcier
Parc des Pins	286 rue des Pins

Parc des Cèdres	544 rue des Érables
Parc Maïka-Poissant	864 boulevard Cadieux
Parc Macdonald	Rue Macdonald
Parc du Canal	17 ^e avenue
Parc Riverain	Au bout de la rue Richardson
Place du 150e	Rue Ellice
Parc Nature	Rue de la Couturière
Parc Saint-Eugène	Devant l'école Saint-Eugène
Parc des Acervillois	Rue Poissant
Parc des générations	Derrière le centre communautaire
Parc des Éclusiers	Rue Cardinal
Parc du Wartime	Rue Leduc

Organigramme de la Ville



Pour une version de meilleure qualité, [Organigramme de la Ville de Beauharnois](#).

Élu responsable du dossier

L'élu responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées est Dominique Bellemare, Conseiller du District 4 – Saint-Louis.

Consultation de personnes ayant une limitation fonctionnelle et de leurs représentants

Des personnes ayant une limitation fonctionnelle et des organismes représentant leurs intérêts ont été impliqués tout au long de la démarche. En effet, des citoyens en situation de handicap de la Ville de Beauharnois ont pris part aux rencontres du comité qui a orienté la rédaction de ce plan d'action. Des représentants d'organismes ont aussi pris part aux rencontres du comité ou ont été consultés en parallèle des rencontres pour obtenir leurs commentaires et conseils sur les obstacles et pistes de solution pour améliorer l'accessibilité de Beauharnois.

Échéanciers

Les échéanciers des actions sont présentés selon trois horizons de réalisation afin de faciliter la planification et le suivi des mesures prévues au plan d'action :

- Court terme : 2026-2027
- Moyen terme : 2028-2029
- Long terme : 2030

Cette répartition permet de prioriser les actions et d'en assurer une mise en œuvre progressive, en tenant compte des ressources disponibles.

Plan d'action 2026-2030

Axe 1 : Architecture et urbanisme

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Plusieurs parcs municipaux et lieux publics présentent des défis en matière d'accessibilité.	Améliorer et faciliter l'expérience d'accès et d'utilisation des parcs municipaux et des lieux publics.	Procéder au pavage d'une section de l'espace vacant derrière l'aréna André-Richard pour y inclure des cases de stationnement réservées aux personnes handicapées ainsi que des sentiers pavés pour accéder aux installations sportives (Baseball, tennis)	Nombre de places réservées correctement identifiées et conformes.	Responsable : Travaux publics Loisirs, culture, vie communautaire (pour la portion consultation citoyenne aménagement des parcs) Collaborateurs : Citoyens, Organismes locaux en accessibilité universelle, CISSS de la Montérégie-Ouest, CISSS de la Montérégie-Centre/Institut Nazareth et Louis-Braille	Court terme
		Apporter des améliorations au parc Bourcier, en y aménageant un espace de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes respectant les normes en vigueur, en coupant les bordures et en pavant un chemin pour se rendre aux aires de jeux accessibles.	Proportion de places de stationnement réservées situées à moins de 30 m de l'entrée principale accessible, reliées par un itinéraire accessible.		Court terme
		Prendre l'avis des citoyens lors de chaque nouvel aménagement des parcs et lieux publics afin de s'assurer que les besoins spécifiques des usagers sont pris en compte.	Nombre de recommandations intégrées dans les plans d'aménagement finalisés.		En continu
Une infrastructure routière vieillissante limite la mobilité sécuritaire et autonome des personnes en situation de handicap.	Permettre à l'ensemble de la population de circuler sur un parcours sans obstacle et de manière sécuritaire.	Procéder au réaménagement d'infrastructures problématiques tel que suggéré dans le rapport produit par le CISSS de la Montérégie-Centre / Institut Nazareth et Louis-Braille le 4 août 2020.	Nombre de réaménagements réalisés.	Responsable : Travaux publics Collaborateur : CISSS de la Montérégie-Ouest, CISSS de la Montérégie-Centre, Institut Nazareth et Louis-Braille	Moyen terme

Suite de l'axe architecture et urbanisme

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
(Suite) Une infrastructure vieillissante limite la mobilité sécuritaire et autonome des personnes en situation de handicap.	(Suite) Permettre à l'ensemble de la population de circuler sur un parcours sans obstacle et de manière sécuritaire.	S'assurer que des mesures de mitigation sont incluses dans les devis pour les chantiers.	Validation par des experts en accessibilité pour confirmer que les aménagements répondent aux besoins réels.	Responsable : Direction générale Collaborateurs : Direction du génie, CISSS de la Montérégie-Ouest, CISSS de la Montérégie-Centre/Institut Nazareth et Louis-Braille	Court terme
Manque de coordination auprès de différentes parties prenantes dans la gestion de la route 132.	Renforcer la collaboration entre les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion de la route 132 afin de réduire les obstacles. (Traverses piétonnes, feux sonores, bateaux pavés, etc.).	Organiser des réunions régulières pour assurer un échange continu d'informations, le suivi des projets en cours et la résolution concertée des enjeux.	Fréquence et régularité des réunions de coordination tenues entre les différents intervenants.	Responsable : Travaux publics Collaborateurs : Ministère des Transports et de la Mobilité durable	Moyen terme
L'absence de toilettes accessibles dans les parcs et lieux publics limite la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Assurer l'installation et l'entretien de toilettes accessibles universellement dans tous les parcs et lieux publics.	Installer des toilettes portatives universellement accessibles dans les parcs et lieux publics, selon les normes en vigueur.	Présence d'au moins une cabine aménagée par lieu pour les personnes à mobilité réduite.	Responsable : Travaux publics	Court terme

Suite de l'axe architecture et urbanisme

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
La difficulté d'accès à certaines salles du musée de la Pointe-du-Buisson empêche des personnes en situation de handicap de visiter pleinement le site.	Assurer un accès complet et sécurisé à toutes les salles du musée de la Pointe-du-Buisson pour les personnes en situation de handicap.	S'assurer que l'investissement de la Ville pour la mise à niveau des installations du musée prenne en considération les enjeux d'accessibilité universelle.	Participation confirmée de spécialistes en accessibilité pour des recommandations en aménagements accessibles avant et durant les travaux.	Responsable : Développement économique Organisme occupant les lieux Collaborateurs : CISSS de la Montérégie-Ouest, CISSS de la Montérégie-Centre, Institut Nazareth et Louis-Braille	Long terme
Le Centre communautaire de Beauharnois et l'hôtel de ville présentent des défis en matière d'accessibilité pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Assurer l'accessibilité universelle du Centre communautaire de Beauharnois et de l'hôtel de ville en identifiant et en levant les obstacles existants.	Mettre aux normes les places de stationnement réservées à l'hôtel de ville afin d'en améliorer la visibilité et l'accessibilité.	Pourcentage des places de stationnement réservées renouvées avec marquages au sol visibles, panneaux conformes aux normes.	Responsable : Travaux publics Collaborateurs : CISSS de la Montérégie-Ouest, CISSS de la Montérégie-Centre	Moyen terme
		Réaliser un audit sur l'accessibilité des bâtiments publics.	Production d'un rapport détaillé présentant le diagnostic de l'accessibilité, les coûts estimés des améliorations requises et les recommandations prioritaires.	Responsable : Direction générale Collaborateurs : CISSS de la Montérégie-Ouest, CISSS de la Montérégie-Centre, Institut Nazareth et Louis-Braille	Moyen terme
		Exécuter les travaux selon les recommandations de l'audit sur l'accessibilité des bâtiments publics, en accord avec le programme triennal d'immobilisations.	Pourcentage des actions prévues dans le plan qui sont lancées, en cours ou complétées dans les délais impartis.		Long terme

Axe 2 : Communication

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Le site Internet de la Ville de Beauharnois a des lacunes d'accessibilité universelle.	S'assurer que l'accessibilité du nouveau site Internet réponde aux besoins spécifiques des usagers.	Évaluer la version bêta du nouveau site Internet en organisant un test utilisateur web pour identifier les obstacles d'accessibilité de l'interface pour les usagers ayant des besoins spécifiques.	Nombre et types d'obstacles d'accessibilité identifiés lors du test.	Responsable : Communications Collaborateur : AlterGo Expertise, Service de l'adaptation de l'information du CISSS de la Montérégie-Centre	Court terme
		Faire évaluer la version bêta du nouveau site Internet par des spécialistes en accessibilité web et effectuer les modifications selon les obstacles identifiés et en suivant les normes de l'accessibilité du Web.	Nombre et types d'obstacles d'accessibilité identifiés et corrigés lors de l'évaluation.		
Manque d'accessibilité de certains documents, publications et communications de la Ville.	Améliorer l'accessibilité des différents types de communication pour que ceux-ci répondent aux besoins spécifiques des citoyens et citoyennes de la Ville.	Permettre à certains employés de suivre une formation en communication accessible afin d'appliquer ces principes dans les pratiques quotidiennes.	Nombre d'employés ayant suivi l'atelier en communication accessible.	Responsable : Communications Collaborateur : AlterGo Expertise CISSS de la Montérégie-Centre/ Institut Nazareth et Louis-Braille	Moyen terme
Absence de stratégie uniforme pour l'accessibilité du Web et des documents.	Améliorer l'accessibilité des documents produits par la Ville.	Développer des gabarits uniformes respectant les principes de la communication accessible (documents PDF, affiches, médias sociaux).	Nombre de problèmes d'accessibilité correctement identifiés et résolus lors de la vérification des documents.	Responsable : Communications Collaborateurs : CISSS de la Montérégie-Centre/ Institut Nazareth et Louis-Braille	Moyen terme

Suite de l'axe communication

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Le site web municipal manque d'information relative aux différents programmes et services offerts dans la région venant en soutien aux personnes en situation de handicap.	Bonifier l'information relative aux différents programmes et services disponibles venant en soutien aux personnes en situation de handicap.	Ajouter sur le site web un registre des ressources et organismes locaux et régionaux venant en soutien aux personnes en situation de handicap.	Nombre de visites uniques sur la page web du registre dédié aux ressources et organismes.	Responsables : Communications Loisirs Collaborateur :	Court terme
		Créer un répertoire des ressources et organismes dans un bottin imprimé pour les personnes n'ayant pas accès à l'Internet.	Nombre de répertoires imprimés distribués aux personnes n'ayant pas accès à Internet.		Court terme
Le site web municipal manque d'information relative à l'accessibilité des lieux publics et des activités municipales.	Bonifier l'information relative à l'accessibilité des lieux publics et des activités organisées par la Ville.	Étendre l'utilisation des pictogrammes d'accessibilité et dresser une liste des équipements accessibles.	Utilisation des pictogrammes d'accessibilité dans les infrastructures municipales, activités et services de la ville.		Court terme
Manque de communication et de mise à jour sur l'état des voies piétonnières et cyclables permettant aux personnes en situation de handicap d'établir un trajet sécuritaire et adapté.	Faciliter et rendre sécuritaire la planification des déplacements des personnes en situation de handicap sur les voies publiques.	Rendre disponible dans plusieurs formats l'information concernant le statut des infrastructures piétonnières et des travaux planifiés (carte interactive, liste imprimée, etc.).	L'information est mise à la disposition du public, est accessible et est mise à jour régulièrement.	Responsable : Communications Travaux publics Collaborateurs : Loisirs, culture et vie communautaire	Moyen terme

Suite de l'axe communication

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
(suite) Manque de communication et de mise à jour sur les voies piétonnières et cyclables afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'établir un trajet sécuritaire et adapté.	(suite) Faciliter et rendre sécuritaire la planification des déplacements des personnes en situation de handicap sur les voies publiques.	Mettre en place une campagne d'information sur les outils d'aide à la navigation destinés aux personnes à mobilité réduite.	Une campagne d'information est lancée afin de promouvoir les outils et aides disponibles.	Responsables : Communications Collaborateurs :	Court terme
Difficulté d'accès aux services à la clientèle pour les personnes sourdes, malentendantes ou ayant un trouble de la parole.	Faciliter les échanges entre les personnes sourdes, malentendantes ou ayant un trouble de la parole et les membres du personnel au service à la clientèle.	Mettre en place des outils de communication visuels, comme des feuillets avec des pictogrammes.	Les outils de communication visuels sont développés et déployés dans les points de service.	Responsable : Communications Collaborateurs : Réseau Surdité Montérégie	Court terme
Manque d'information centralisée sur les ressources financières pour l'adaptation des bâtiments pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Faciliter la recherche d'information relative aux aides financières disponibles pour la population et les entreprises.	Répertorier sur le site internet de la Ville les ressources comme les subventions et autres programmes d'aide financière pour l'adaptation des bâtiments résidentiels et commerciaux.	Nombre de programmes et subventions répertoriés.	Responsable : Communications Collaborateur :	Court terme

Axe 3 : Formation et sensibilisation

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque de sensibilisation à l'accessibilité universelle dans les commerces de la Ville.	Favoriser l'adaptation des commerces afin qu'ils deviennent accessibles aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des commerces pour les inciter à adapter leurs commerces. Prendre en considération également les adaptations sonores, sensorielles et visuelles.	Nombre de commerces participants à la campagne (ex : ayant assisté à des ateliers ou webinaires).	Responsable : Communications Collaborateur : La Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent	Court terme
Manque de sensibilisation sur l'importance de la sécurité sur les chantiers de construction pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Faire prendre conscience aux cols bleus et aux entrepreneurs de l'importance d'une bonne signalisation sur les chantiers pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Sensibiliser les cols bleus et les entrepreneurs via les surveillants de chantier aux bonnes pratiques à suivre au niveau de la signalisation lors des travaux.	Nombre de formations ou séances d'information organisées pour les travailleurs et superviseurs.	Responsable : Occupation du territoire et de l'aménagement urbain Collaborateurs : CISSS de la Montérégie-Ouest, CISSS de la Montérégie-Centre / Institut Nazareth et Louis-Braille	Court terme et en continu
Manque de connaissances des employés sur les bonnes pratiques pour l'interaction avec les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Développer les connaissances et les compétences du personnel de la Ville en matière d'accessibilité universelle.	Assurer la diffusion interne d'un répertoire des ressources et des organismes spécialisés offrant conseils, références et outils en matière d'accessibilité universelle.	Nombre d'organismes spécialisés répertoriés dans le domaine de l'accessibilité universelle.	Responsable : Communications Collaborateurs : CISSS de la Montérégie-Ouest, CISSS de la Montérégie-Centre / Institut Nazareth et Louis-Braille, AlterGo Expertise	Court terme
		Collaborer avec des organismes spécialisés afin d'offrir des formations ou des activités de sensibilisation ciblées selon les différents services.	Nombre d'employés ayant suivi des formations ou activités de sensibilisation en accessibilité universelle.		Moyen terme et en continu

Suite de l'axe formation et sensibilisation

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque de sensibilisation et de compréhension du public concernant l'accessibilité universelle et les besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Développer la compréhension du public sur les besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Nommer une personne ambassadrice pour attirer l'attention sur les enjeux d'accessibilité universelle de manière engageante.	Une personne ambassadrice est nommée et prend part à des actions de promotion et sensibilisation à l'accessibilité universelle.	Responsable : Communications Collaborateurs :	Moyen terme
		Organiser/avoir de la visibilité lors des événements de sensibilisation, par exemple lors de la journée portes ouvertes, en collaboration avec des organismes spécialisés.	Des événements de sensibilisation sont organisés.		Moyen terme

Axe 4 : Programmes, services et emplois

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les plateformes de services aux citoyens Biblionet et Voilà ! ne sont pas accessibles à tous.	Améliorer le niveau d'accessibilité des plateformes de services aux citoyens.	Évaluer les plateformes de services aux citoyens en organisant un test utilisateur pour identifier les obstacles d'accessibilité de l'interface pour les usagers ayant des besoins spécifiques.	Le test utilisateur est réalisé et un bilan identifiant les obstacles est produit.	Responsable : Communications Loisirs, culture et vie communautaire Finances Collaborateurs : Service de l'adaptation de l'information du CISSS de la Montérégie-Centre. AlterGo Expertise Autres firmes ou organismes experts en accessibilité du web.	Moyen terme
		Modifier les plateformes de services aux citoyens selon les obstacles identifiés et les normes de l'accessibilité du Web	Nombre de modifications apportées aux plateformes Biblionet et Voilà !		Long terme
		Choisir les prochaines plateformes de services aux citoyens en fonction de leur accessibilité	Les prochaines plateformes sont davantage accessibles.		Long terme
		Diversifier les moyens de diffusion des informations concernant les consultations citoyennes afin qu'elles ne soient pas seulement disponibles sur Internet.	Les informations concernant les consultations citoyennes sont disponibles par d'autres moyens que juste l'Internet.		Moyen terme

Suite de l'axe programmes, services et emplois

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
<p>Manque de procédure pour recevoir et traiter les demandes d'accommodements pour participer à certaines activités de la Ville.</p>	<p>Mettre en place un système permettant aux personnes ayant besoin d'accommodements pour participer aux activités municipales d'en faire la demande de façon simple.</p>	<p>Comblé le poste d'agent de développement social et attribuer à ce poste la responsabilité de traiter les demandes d'accommodement.</p>	<p>La personne responsable est nommée et prend en charge les demandes d'accommodement pour les activités.</p>	<p>Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire</p> <p>Collaborateurs :</p>	<p>Moyen terme</p>
		<p>Pour les activités avec réservation, ajouter un champ d'information dans le formulaire d'inscription pour indiquer les besoins d'accommodement.</p>	<p>L'ajout d'un champ d'information aux formulaires d'inscription des activités de la Ville permettant de faire des demandes d'accommodement est fait.</p>		<p>Court terme</p>
		<p>Communiquer clairement les coordonnées pour rejoindre la personne responsable de traiter les demandes d'accommodement afin que les citoyens puissent la rejoindre pour faire part des besoins d'accommodement ou effectuer un suivi sur leur demande.</p>	<p>Les coordonnées de la personne responsable sont communiquées sur chaque page Web d'événement et sur chaque formulaire d'inscription aux activités.</p>		<p>Court terme</p>

Suite de l'axe programmes, services et emplois

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Méconnaissance des outils pour permettre aux personnes ayant une limitation fonctionnelle de voter de manière autonome lors des élections municipales.	Permettre aux personnes ayant une limitation fonctionnelle de voter de manière autonome.	Faire la promotion et rendre disponibles les outils offerts par Élection Québec permettant aux personnes ayant une limitation fonctionnelle de pouvoir voter de manière autonome.	Suivre la participation aux diverses modalités de vote pour vérifier que la diffusion a été efficace et a permis la mobilisation des électeurs.	Responsable : Greffé Collaborateurs : Communications	Court terme
		Former le personnel responsable sur l'utilisation des aides techniques disponibles et comment accompagner adéquatement les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Suivre le nombre de formations dispensées sur l'utilisation des aides techniques et services d'accompagnement.		Court terme
Manque de connaissance de la part des ressources humaines sur les programmes gouvernementaux pour l'aide à l'adaptation de milieux de travail pour des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Être en mesure de rapidement agir lorsqu'il y a un besoin d'adaptation du milieu de travail pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Répertorier les programmes gouvernementaux existants afin de pouvoir faire appel à ces ressources dès que le besoin se manifeste.	Évaluer le nombre total de programmes et mesures gouvernementales identifiés, incluant le niveau fédéral, provincial et municipal.	Responsable : Ressources humaines	Court terme
Manque d'embauche de personnes ayant une limitation fonctionnelle au sein de l'administration de la Ville.	Encourager la mise en candidature de personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Modifier la clause d'inclusivité dans les offres d'emploi pour y inclure la notion de discrimination par rapport au handicap.	La clause d'inclusivité dans les offres d'emploi est bonifiée.	Responsable : Ressources humaines	Court terme
		Faire de la représentativité d'une personne en situation de handicap sur les offres d'emploi.	Des personnes en situation de handicap sont représentées dans les offres d'emploi et autres publications de la Ville.		Court terme et en continu

Suite de l'axe programmes, services et emplois

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
<p>Le transport adapté ne répond pas adéquatement aux besoins de déplacements des personnes handicapées notamment au niveau de la disponibilité et des horaires.</p>	<p>Améliorer l'accessibilité des services de transport adaptés sur le territoire et bonifier l'horaire d'offre de service.</p>	<p>Faire des représentations auprès d'EXO afin de bonifier le service offert aux personnes utilisant le transport adapté.</p>	<p>Les données sont collectées afin de valider la concordance de l'offre et la demande. Diffusion des données auprès des différentes parties prenantes.</p>	<p>Responsable : Direction générale Loisirs, culture et vie communautaire</p> <p>Collaborateurs : RUTAC EXO</p>	<p>Moyen terme</p>
		<p>Travailler en collaboration avec le service de transport adapté (EXO) et les transporteurs taxis pour offrir un service de déplacements sur demande et ponctuel.</p>	<p>Sonder les usagers afin de déterminer si les besoins actuels sont comblés.</p>		<p>Moyen terme</p>

BILAN 2026

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Réalisation
Axe concernant l'architecture et l'urbanisme				
Plusieurs parcs municipaux et lieux publics présentent des défis en matière d'accessibilité.	Améliorer et faciliter l'expérience d'accès et d'utilisation des parcs municipaux et des lieux publics.	Prendre l'avis des citoyens lors de chaque nouvel aménagement des parcs et lieux publics afin de s'assurer que les besoins spécifiques des usagers sont pris en compte.	Nombre de recommandations intégrées dans les plans d'aménagement finalisés.	Pour le réaménagement des parcs Tisseur et Montpetit, des rencontres avec les élus ont été effectuées. En continu pour les autres parcs à venir
Plusieurs parcs municipaux et lieux publics présentent des défis en matière d'accessibilité.	Améliorer et faciliter l'expérience d'accès et d'utilisation des parcs municipaux et des lieux publics.	Prendre l'avis des citoyens lors de chaque nouvel aménagement des parcs et lieux publics afin de s'assurer que les besoins spécifiques des usagers sont pris en compte.	Nombre de recommandations intégrées dans les plans d'aménagement finalisés.	Installation d'une balançoire pour personne handicapée au parc Bourcier.
Manque de procédure pour recevoir et traiter les demandes d'accommodements pour participer à certaines activités de la Ville.	Mettre en place un système permettant aux personnes ayant besoin d'accommodements pour participer aux activités municipales d'en faire la demande de façon simple.	Créer un poste d'agent au développement social.	Une personne qui prend en charge les demandes d'accommodement pour les activités est nommée.	Inclusion au budget d'un poste d'agent au développement social.

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Réalisation
Axe concernant les communications				

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Réalisation
<i>Axe concernant la formation et sensibilisation</i>				

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Réalisation
<i>Axe concernant les programmes, services et emploi</i>				

